

OFFRE D'EMPLOI – AFFICHAGE EXTERNE

Service des Travaux publics

JOURNALIERS SAISONNIERS – PERSONNEL ÉTUDIANT

CONCOURS TP-2024-005

DATE D’AFFICHAGE : 30 AVRIL 2024

La Municipalité de Val-des-Monts est présentement à la recherche d'étudiants pour occuper la fonction de journalier au service des Travaux publics – Infrastructures.

| | |
|-----------------------------------|--|
| LIEUX DE TRAVAIL : | 93, route du Carrefour – Garage Déziel |
| HORAIRE : | 40 heures/semaine De 6 h 45 à 16 h du lundi au jeudi De 7 h à 12 h le vendredi |
| DURÉE DE LA FONCTION : | Du 8 juillet au 23 août 2024 |
| TRAITEMENT : | 18,25 \$/heure |
| NOMBRE DE POSTES DISPONIBLES : | 3 |

DESCRIPTION DES POSTES

Sous la responsabilité du Contremaître de son arrondissement, la personne occupant le poste de Journalier étudiant s'acquitte des fonctions suivantes :

1. Assiste les travailleurs dans leurs tâches quotidiennes.
2. Effectue des travaux d'entretien paysager.
3. Effectue des travaux de peinture, de menuiserie, de transport de matériel et autres tâches connexes.

EXIGENCES

1. Doit être étudiant et inscrit dans une institution pour l'année scolaire en cours.
2. Détenir l'âge minimum pour travailler en vertu de la législation applicable.

COMPÉTENCES RECHERCHÉES

1. Autonomie.
2. Rigueur.
3. Bonne communication orale.

DATE LIMITE

Les personnes intéressées par ce poste doivent faire parvenir leur candidature, avant le **14 mai 2024**, par courriel à emploi@val-des-monts.net ou aux coordonnées suivantes :

Karianne Legault
Coordonnatrice en gestion des Ressources humaines
Municipalité de Val-des-Monts
1, route du Carrefour
Val-des-Monts (Québec) J8N 4E9
Téléphone : 819 457-9400, poste 2253
Télécopieur : 819 457-4141

NOTE 1 : Nous remercions tous ceux et celles qui soumettent leur candidature. Nous communiquerons uniquement avec les personnes convoquées à une entrevue. Si, après la fermeture du concours, la Municipalité de Val-des-Monts n'a pas reçu de candidature répondant aux critères recherchés, elle se réserve le droit de poursuivre sa recherche de candidats sans réouverture du concours.

NOTE 2 : Le masculin et le singulier sont utilisés dans le présent avis sans discrimination et incluent le féminin et le pluriel, et ce, afin d'éviter un texte trop lourd.